

Le GIPEK

Depuis 1986 le Groupement pour l'Inventaire, la Protection et l'Etude du Karst du massif jurassien rassemble et rapproche tous ceux qui explorent et étudient le milieu souterrain dans le Doubs.

Rappel des valeurs statutaires de l'association :

Le GIPEK à pour objet:

- Travailler au recensement et à l'étude des phénomènes karstiques du massif jurassien.
- En tirer toutes les informations utiles dans les buts de recherches spéléologiques, scientifiques et de protection du milieu souterrain.
- Publier sous différentes formes ces résultats.
- Sensibiliser et informer le public aux particularités et aux problèmes de fonctionnement du karst.

L'application Internet BaseKarst :

- C'est un outil de travail et d'échange réservé à l'exploration et l'étude du karst jurassien.
- C'est une mise à jour en temps réel de l'inventaire spéléologique du Doubs.
- C'est un espace de conservation des données .

Charte d'utilisation de la BaseKarst :

Toutes les informations présentes dans cette base restent propriétés de leurs auteurs.

Les droits sont définis dans la Licence d'utilisation de BaseKarst.

Les grands principes de la licence:

Les données de diffusion sont protégées légalement afin de garantir aux administrateurs et aux contributeurs une utilisation encadrée.

Les auteurs et contributeurs qui confient leurs données au G.I.P.E.K. donnent à l'association :

- Le droit d'utiliser l'oeuvre pour diffuser de la connaissance et permettre de mieux étudier et protéger le karst. Cette utilisation peut-être électronique ou sous une autre forme et peut s'inscrire dans une démarche commerciale ;
- La possibilité d'étudier l'oeuvre ;
- Le droit de copier ou de redistribuer l'oeuvre ;
- Le droit de modifier et de distribuer des versions modifiées de l'oeuvre.

Les droits et devoirs:

L'association

- Le GIPEK est propriétaire exclusif de la collection des données.
- Le GIPEK s'engage à utiliser, modifier, diffuser les données des auteurs uniquement dans le cadre de ses missions en citant la paternité des oeuvres mais également les explorateurs.

(Pour une diffusion, Il demandera l'accord des auteurs dans la mesure du possible).

- Toute nouvelle diffusion de données est soumise à l'accord préalable du bureau.

Les Contributeurs (membres GIPEK) :

- Ils possèdent le droit d'utiliser les données dans le cadre de leurs explorations et études.
- Pour les données protégées (non téléchargeables), ils doivent faire une demande d'utilisation ou/et de modification aux auteurs ou à défaut au GIPEK.
- Lorsqu'ils modifient des données, ils doivent publier le résultat dans la base en citant la paternité des oeuvres originales mais également les explorateurs.
- Ils n'ont pas le droit de diffuser des données (originales ou modifiées) sans l'accord des auteurs ou du GIPEK.

Les Utilisateurs (administrations, chercheurs, spéléologues, grand public,..) :

- Ils ne peuvent accéder qu'à une partie des données définies dans le cadre d'une licence ou d'une convention avec le GIPEK.
- Ils possèdent le droit d'utiliser les données dans le cadre de la licence ou la convention signée avec le GIPEK.

Principes de fonctionnement:

- Le respect des explorations passe par la communication et la confiance entre les contributeurs. Laissez vos collègues gérer tranquillement leurs travaux. Si la curiosité est forte il suffit de les contacter.
- La base n'existe que par vos apports. Pensez à la renseigner régulièrement, proposez des corrections et des compléments. Respectez le protocole de mise à jour.
- Chaque utilisateur doit avoir le souci de préservation des données et de la dimension privée des documents de la base.
- Les codes d'accès sont strictement personnels.
- Pour atteindre les objectifs de conservation des données et de partage d'un outil performant et sûr pour l'exploration, cette charte (10 juin 2015) est susceptible d'évoluer. Le formulaire sera renseigné lors du renouvellement des codes d'accès.